

Les INFOS de Gizy

Le Mot du Maire :

Lors du vote du budget 2024 sur ma proposition, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, comme depuis de très nombreuses années.

Toutefois, l'État a décidé une hausse de la valeur locative des impôts fonciers de 3.9 % ce qui aura bien entendu une incidence sur l'impôt foncier payé par tous les propriétaires.

Parallèlement, le SIRTOM du Laonnois augmente la cotisation par habitant d'environ 9 %.

Encore une augmentation qui s'ajoute à toutes les autres ! En cause l'inflation et l'augmentation des coûts de carburant, des camions, du personnel.

Malgré un rétrécissement des aides de l'État, nous maintiendrons le cap pour continuer d'améliorer l'environnement de Gizy et de faire les travaux nécessaires pour être aux normes et répondre aux exigences que l'État nous impose.

En 2024, une mise en cause de l'Office Français de la Biodiversité oblige la commune à engager des frais pour nettoyer l'ancienne décharge et la rendre moins accessible aux incivilités.

Les personnes qui ont déversé des objets dangereux sont en cours d'identification par de nombreux services. Une plainte sera déposée à l'issue de cette enquête.

Le Conseil Municipal se réjouit des décisions prises par la Direction de l'Éducation Nationale de maintenir les classes de notre école. La municipalité continuera de prendre toutes les décisions qui sont favorables à ce maintien.

J'adresse également toutes mes félicitations aux associations pour leur dynamisme et remercie les habitants qui participent massivement à toutes les cérémonies commémoratives ainsi qu'à toutes les manifestations de loisirs, culturelles et sportives.

Enfin, pour qu'il fasse toujours bon vivre à Gizy, il n'y aura aucun relâchement de notre activité quant à nos engagements et à leur réussite.

Le Maire, Claude PHILIPPOT



CONSEIL MUNICIPAL et CCAS

BUDGET :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de 323 022.64 € avec un total de dépenses de fonctionnement de 279 334.51 €, recettes de fonctionnement de 429 221.97 € et un total de dépenses d'investissement de 111 580.97 €, recettes d'investissement de 33 013.60 €.

Sur proposition du Maire, les taux des impôts locaux ne sont pas augmentés par le Conseil Municipal cette année encore.

Principales décisions du Conseil Municipal :

- réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes
- mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite
- reconstruction du calvaire
- rénovation d'un logement communal
- voirie - route nationale, vivier, vieille rue, rue du Auquerne
- chemin d'Étrepoix
- travaux de sécurisation route nationale

CCAS :

Il a été décidé de maintenir le choix entre le bon et le repas pour les aînés âgés de 66 ans et plus. Une aide de 7 euros par jour et par enfant est accordée aux parents qui inscrivent leur enfant au centre aéré de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pendant les vacances d'été. Pour en bénéficier, il vous suffit d'adresser en mairie une copie de votre facture, du relevé des heures effectuées et un RIB.



AGENDA DE L'ÉTÉ

du 15 au 17 juin - Fête communale

15 juin - Concours de pétanque (FLAG)

16 juin - Brocante (FLAG)

17 juin - Distribution des tickets de manèges (Commune/APE)

29 juin - Kermesse des écoles (APE)

05 juillet - Pique-nique des écoles (APE)

14 juillet - Cérémonie - Fête nationale - Repas et jeux (FLAG/commune)

23 juillet - Barbecue (Amicale des retraités)

11 août - Fête du cheval de trait (Association des passionnés de la traction animale)

08 septembre - Journée détente (FLAG)

24 septembre - Repas (Amicale des retraités)



LA POSTE - SYNDICAT DES EAUX

La Poste :

Le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Syndicat Intercommunal des eaux de Liesse, Gizy et Missy les Pierrepont :

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En cas d'absence ou d'urgence, contactez Monsieur Yannick MARTIN au 06.87.82.16.68.

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Leyna BREGIER

née le 23 mars 2023

Nolan PIQUET GURHEM

né le 09 avril 2023

Malo CARLIER

né le 06 mai 2023

Léandre JEDROWIAK STOURBE

né le 08 août 2023

Mattéo HENRIOT

né le 06 septembre 2023

Salomé COINTE

née le 31 décembre 2023

Victoria DELPORTE

née le 1er janvier 2024

Ambre TANNEUR

née le 15 janvier 2024

Giulyan BANOVIC

né le 05 mars 2024

Miya GREMONT

née le 24 avril 2024

Félicitations à

Louise FERRARI et Rémi GHEKIERE
qui se sont unis le 08 avril 2023

Toutes nos sincères condoléances à la famille de

Madame Paulette ANDRÉ

décédée le 04 mai 2023

Monsieur Laurent DELAIRE

décédé le 11 juillet 2023

Monsieur André FAGLAIN

décédé le 20 septembre 2023

Madame Ginette BILLOËT

décédée le 10 novembre 2023

Monsieur Michel ROMAN

décédé le 27 novembre 2023

Monsieur Yves DESAINTOMER

décédé le 07 janvier 2024

Monsieur Claude FIRKINS

décédé le 12 février 2024

Monsieur Bernard TEIRLYNCK

décédé le 07 avril 2024

Madame Bernadette DENIS

décédée le 11 avril 2024

MAISON FRANCE SERVICES DE LIESSE

Permanences au 16 place Jeanne d'Arc :

Finances Publiques : mardi et mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Assistante Sociale : 2ème et 4ème jeudi sur RDV au 03.23.24.68.30

SOLIHA (amélioration de l'habitat) : 3ème lundi de 14h00 à 16h00

Zefire : 3ème lundi de 14h00 à 16h00

Centre d'examen au code de la route : vendredi à 14h30

Ouverture :

mardi, mercredi et jeudi : 08h30 - 12h00 et 13h00 - 17h00

lundi : 13h00 - 17h00 vendredi : 13h00 - 16h00

Tél : 09.67.30.04.34

DÉCHETTERIE

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Liesse Notre Dame :

mardi, jeudi et samedi : 09h00 - 12h00 et 13h00-18h00

mercredi : 14h00 - 17h00

Si vous n'avez pas encore votre carte d'accès, demandez-la auprès du SIRTOM de Laon au 03.23.26.80.00

DÉMARCHES

Carte d'identité :

Vous devez remplir un formulaire sur le site ants.gouv.fr puis prendre rdv à la mairie de Sissonne, de Laon ou Marle. Il vous faudra également 2 photos d'identité, un acte de naissance de moins de 3 mois et un justificatif de domicile.

Urbanisme :

Vous pouvez déposer vos Permis de Construire ou Déclarations Préalables de Travaux en mairie qui transmettra au service urbanisme de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde après visa de Monsieur le Maire.

ÉCOLE

Rendez-vous en mairie avec votre livret de famille, carnet de vaccination de l'enfant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un certificat d'inscription vous sera remis et vous devrez le présenter lors du rdv à l'école.

Pour contacter la Directrice de l'école maternelle, appelez le 03.23.22.25.80

INFORMATIONS DIVERSES

- Les élections Européennes se déroulent le dimanche 09 juin 2024 de 08h00 à 18h00.
- Des pièges à frelons sont disponibles en mairie.
- L'association Gym Club propose des séances de sport tous les lundis de 19h00 à 20h00 dans la salle des fêtes - Présidente Madame Marie-Thérèse LINSART.
- L'étang communal est ouvert. 5 € la journée ou 35 € l'année - Président Monsieur Florent BÉGUIN.
- Tout nouvel habitant est invité à se présenter en mairie.
- Dès leurs 16 ans, les enfants doivent se recenser en mairie. Il faudra présenter une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Pour rappel**, les horaires à respecter pour les travaux non professionnels, tontes... sont du **lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00
- **LES FEUX DE JARDIN SONT INTERDITS**, en cas de non-respect de la Loi, **une contravention de 750 euros peut être appliquée.**